

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES**

DU NORD-PAS-DE-CALAIS

30 MARS 2015

SOMMAIRE

Diagnostic général

- Les grandes données socio-économiques ayant des incidences marquantes sur les politiques culturelles
- Enjeux et missions essentiels de la DRAC Nord-Pas-de-Calais au regard des caractéristiques et besoins de la région
- Etat des lieux
- Contraintes spécifiques

Annexes

- Annexe 1 : Monuments Historiques
 - Annexe 2 : Musées
 - Annexe 3 : Archéologie
 - Annexe 4 : Architecture et Cadre de vie
 - Annexe 5 : STAP 59
 - Annexe 6 : STAP 62
 - Annexe 7 : Spectacle vivant
 - Annexe 8 : Arts plastiques
 - Annexe 9 : Action culturelle et territoriale
 - Annexe 10 : Livre et Lecture
 - Annexe 11 : Cinéma et audio visuel
 - Annexe 12 : Documentation, Archives et Mécénat
 - Annexe 13 : Communication
 - Annexe 14 : Tableau Chiffres clés
- + Carte des musées et Carte des structures accueillant des collections archéologiques

Les grandes données socio-économiques ayant des incidences marquantes sur nos politiques culturelles

– Des retards persistants

• une population nombreuse, dense, particulièrement jeune, mais faiblement mobile.

Comptant plus de **4 millions d'habitants**, (soit 6,2 % de la population française - 4 052 156 millions d'habitants au 31 décembre 2013), le Nord-Pas-de-Calais comprend le premier et le septième département les plus peuplés de France, ce qui le place au **4^e rang des régions**, malgré une relative perte de vitesse d'un point de vue démographique. **Sa densité de 325 hab./km² est pratiquement triple de la moyenne française** et rapproche la région de ses voisines européennes.

La région demeure peu attractive, sa population s'accroissant naturellement et faiblement. La part des familles monoparentales et des couples avec enfants (2009) reste élevée, à 41,5 % (contre 35,3 % au niveau national). La **population est jeune, la part des moins de 20 ans étant de 26,74 % au 1^{er} janvier 2013** (24,59 % au niveau national). Elle devrait le rester, à horizon 2040 (scénario Omphale), avec 24,3 % (22,6 % au niveau national), même si la part des plus de 65 ans devrait augmenter de près de 10 points en 2040.

Comme la majorité des régions du nord et de l'est de la France, **le Nord-Pas-de-Calais est déficitaire au plan migratoire**. Les mouvements sont en fait peu nombreux par rapport aux flux observés pour les autres régions. Sur une période de 5 ans, 184 000 Nordistes sont partis et 136 000 personnes se sont installées dans la région. Ainsi, la population du Nord-Pas-de-Calais apparaît comme la plus stable de toutes les régions de France : en 2006, près de 97 % des habitants y résidaient déjà 5 ans auparavant.

• des indicateurs socio-économiques défavorables.

Le Nord-Pas-de-Calais a connu **une baisse marquée de l'emploi**, avec - 13 700 emplois en 2012, suivie d'une stabilisation, différenciée selon les secteurs. Le chômage continue toutefois de croître, pour atteindre 13 % au 4^e trimestre 2013. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C inscrits à Pôle emploi atteint 371 121 personnes dans la région à la fin du mois de mars 2014, soit une hausse de + 8,0 % sur un an. Les principaux arrondissements touchés par les dernières suppressions d'emplois du premier semestre 2012, sont ceux de Calais, Arras et Béthune. Les zones d'emploi particulièrement touchées par le chômage sont Calais, Lens-Hénin, Roubaix-Tourcoing, Boulogne-sur-Mer, Maubeuge et Valenciennes.

La région est pourtant au 4^e rang national pour le PIB (en 2010). Toutefois, **le PIB/habitant la fait redescendre au 13^e rang**. Avec 216 423 bénéficiaires du **RSA** en 2013, la région est au **2^e rang national**, et au 3^e rang, pour ce qui est des bénéficiaires de la CMU de base (205 500 bénéficiaires en 2011).

En 2011, parmi les **2,4 millions d'adultes de 18 à 65 ans résidant en Nord-Pas-de-Calais** (2004), 13 % connaissent **des difficultés graves ou importantes dans les fondamentaux de l'écrit**. Parmi eux, **12 % des adultes** sont en situation **d'illettrisme**, soit 5 points de plus que la moyenne française, 1 % n'ont jamais été scolarisés et sont dits analphabètes et 1 % ont été scolarisés dans une autre langue. Le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France sont les deux régions les plus touchées par les difficultés à l'écrit (respectivement 12,1 % et 13 %).

En 2010, **19,5 % de la population du Nord-Pas de Calais vit sous le seuil de pauvreté**, soit 964€ par mois, (taux de pauvreté à 60%) contre 14,1% pour l'ensemble du territoire français. En 2010, une enquête publiée sur le site du Journal du Net, révèle que Maubeuge est située à la quatrième place (derrière Roubaix et Denain, première ex-aequo) d'un palmarès peu glorieux, à savoir les villes les plus pauvres. Cette enquête, fondée sur les

villes de plus de 20 000 habitants, a établi un classement en fonction de deux critères combinés : le revenu fiscal de référence moyen et le taux de chômage.

Plus du quart de la population a des revenus inférieurs à 880 euros mensuels par unité de consommation, correspondant au seuil de pauvreté (*Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, dossier 2010). Pauvreté et chômage peuvent contribuer à expliquer **une espérance de vie la plus faible de France**, inférieure de 3 ans pour les hommes et de 2 ans pour les femmes, et **une surmortalité prématurée de 30 % supérieure à la moyenne nationale** pour les hommes et 20 % pour les femmes toutes causes confondues, celle d'origine alcoolique étant sur certains territoires multipliée par 3.

Malgré cela, il convient de noter que, d'après des sources DGFIP citées par le Journal du Net (2010), la région se situe au **6e rang national pour le nombre d'assujettis à l'ISF**, avec 8 443 déclarants sur 562 000 en France. Des villes comme Roubaix ou Tourcoing, qui figurent d'après le classement du Journal du Net parmi les 10 villes les plus pauvres, comptent respectivement 300 et 286 assujettis à l'ISF. La région est ainsi dans une situation **de forts contrastes sociaux**.

• des faiblesses conséquentes dans des registres clés du développement : formation supérieure, recherche, déficit d'emplois stratégiques.

On note une **prépondérance des formations courtes** (17% d'inscrits en second cycle professionnel contre 13% au niveau national), **y compris dans l'enseignement supérieur**, dans lequel **la part des diplômés du supérieur est inférieure de 4 points à la moyenne nationale** : 18% des 15 à 64 ans ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur contre 22% en moyenne nationale. Si la région se situe au **3e rang national par le nombre de ses étudiants** (159 200), elle est au 11e rang pour le nombre de ses chercheurs et personnels de la recherche (Diag STATER 2011).

Le Nord-Pas-de-Calais affiche **les flux migratoires étudiants les plus faibles des régions métropolitaines**. Comme pour les autres régions, les flux migratoires sont d'autant plus importants que le niveau des études suivies par les migrants est élevé. Ainsi, la région attire davantage de diplômés de l'enseignement supérieur long, mais ce sont également les plus nombreux à partir avec respectivement 11,3 % et 14,7 %. Si le taux de sortie des diplômés du supérieur n'est que de un point supérieur à la moyenne des régions françaises, le taux d'entrée de ces diplômés est inférieur de plus de six points à la moyenne des régions françaises. La structure du tissu productif régional explique en partie le déficit migratoire. L'attractivité de l'enseignement supérieur, surtout de l'agglomération lilloise, conduit à accroître artificiellement ce déficit avec des étudiants venus d'autres régions qui repartent une fois le diplôme obtenu. Dans la région les 16 à 29 ans font davantage face à des situations pouvant mettre à mal leurs conditions de bien-être. Les indicateurs quantitatifs (logement, précarité des emplois, bas revenus) donnent une première image des conditions de vie des jeunes Nordistes et des difficultés auxquelles ils se heurtent.

Enfin, **sur les 10 agglomérations françaises ayant la plus faible part de cadres supérieurs, 7 sont des agglomérations du Nord-Pas-de-Calais**. (Enquête Paris Dauphine 2010 *Attractivité résidentielle des agglomérations françaises*). Les taux annuels de migration nette sont largement déficitaires pour les cadres et, plus généralement, en début de vie active, ce qui représente plutôt une faiblesse supplémentaire pour le Nord-Pas-de-Calais.

• un défaut d'attractivité du Nord-Pas-de-Calais qui perdure

La région pâtit encore de son image de centre industriel sur le déclin et peine à attirer durablement des ressources humaines, économiques et financières. Toutes les agglomérations du Nord-Pas-de-Calais souffrent d'un déficit migratoire fort ou modéré. On remarque que « l'attractivité résidentielle emprunte les mêmes chemins que l'attractivité touristique » et on notera que malgré des politiques urbaines dynamiques et innovantes Lille ne figure qu'au 82e rang. Entre 1999 et 2006, Lille est l'agglomération française ayant perdu

le plus grand nombre d'habitants. (Enquête Paris Dauphine 2010 Attractivité résidentielle des agglomérations françaises).

Concernant l'attractivité économique des territoires (Étude INSEE 2012), si la région Nord-Pas de Calais attire, c'est avec des **emplois moins qualifiés**.

La permanence des difficultés appelle toujours à **un effort de solidarité nationale** pour compenser ces handicaps. Les collectivités territoriales ont enclenché une dynamique volontariste visant à renforcer l'attractivité régionale au travers de politiques de développement (accessibilité, entrepreneuriat, innovation, culture) pour lesquelles l'accompagnement public national reste fortement sollicité.

Toutefois, une étude de l'**OPC sur « Les pratiques artistiques et culturelles des habitants de la Métropole lilloise »** (2011) conclut à **des modes de vie très « contemporains »** : « 59% de la population métropolitaine présentent des caractéristiques, des attitudes et des comportements proches de ceux des grandes métropoles françaises, au moins » (p. 38). Néanmoins, elle souligne que « ce mouvement de transformation est en grande partie **« endogène »** puisque, exception faite de Lille intra muros, le solde migratoire de la plupart des communes de la Métropole reste, sinon négatif, du moins stable. Pour l'instant, sur le plan démographique, le « rayonnement » de Lille Métropole reste donc modéré et, le plus souvent, limité au reste de la région Nord-Pas-de-Calais ».

- Des dynamiques volontaristes

Les deux derniers contrats de plans ont été caractérisés par la volonté commune de rattraper le retard en infrastructures et équipements pour impulser un développement économique nécessaire afin de surmonter la crise sociale consécutive aux fermetures des mines, et aux difficultés de la sidérurgie et du textile. La région fonde son développement sur des atouts à consolider :

- **l'accessibilité** : la région disposant de réseaux performants d'infrastructures de transport qui assurent une connexion efficace sur l'Europe grâce notamment au croisement des TGV nord-européens et du lien fixe transmanche. Les trois ports du littoral régional renforcent le potentiel d'ouverture de la région sur le monde.
- **la dynamique européenne** au travers de coopérations intercommunales volontaires (mais encore parfois fragiles), la structuration de 6 pôles de compétitivité labellisés, ou encore les projets transfrontaliers.
- **les relations transfrontalières** : avec la Belgique et avec la Grande-Bretagne, tant dans les pratiques de la population (achats, éducation, santé) ou les échanges économiques que dans les rapprochements institutionnels (création de deux GECT autour de Lille et Dunkerque).

L'économie régionale peut désormais s'appuyer sur un **système de formations supérieures reconnu** qui accueille près de 160 000 étudiants dans 300 établissements (7 % du total national, 8 % des ingénieurs français).

Ces éléments ont permis à la région d'opérer une conversion qui se traduit par une réelle **diversification industrielle, un développement du secteur tertiaire et de belles réussites économiques**.

En 10 ans, le seul secteur des services **TIC** a créé plus de 6000 emplois à forte valeur ajoutée. Principalement concentrée dans le domaine des services immatériels, la filière TIC régionale s'est constituée en réponse aux besoins des grands donneurs d'ordres (automobile, vente à distance, distribution, logistique...). La densité du tissu industriel a attiré en région les grandes sociétés de services nationales et internationales. 20 des 30 premières sociétés de services en France sont présentes en région. Au-delà, le Nord – Pas-de-Calais bénéficie également d'un tissu de PME dynamiques, dont une bonne dizaine a aujourd'hui franchi la barre des 100 salariés. Avec plus de 3000 entreprises et 21000 emplois (dont 14000 dans les services), les TIC sont devenu un secteur majeur de

l'économie régionale. Le Nord-Pas de Calais est donc bien positionné pour profiter du potentiel de développement des activités de services et des nouveaux usages (technologies sans contact, réalité virtuelle, transports intelligents....).

La **notoriété** de la région a **fortement progressé**, grâce notamment à un effort considérable de valorisation de son patrimoine, au succès de Lille 2004, capitale européenne de la culture. Mais l'effort doit être poursuivi, car le défaut d'attractivité du Nord Pas-de-Calais reste patent.

En effet, comme conclut Thomas Werquin dans sa thèse de doctorat : « L'analyse du rayonnement offre des conclusions contrastées. En examinant quelques quotidiens français, nous avons constaté qu'en 2003 la couverture médiatique de Lille était assez faible au regard des trois autres grandes villes françaises. L'année 2004 a considérablement médiatisé le secteur culturel de Lille et a donc participé à faire rayonner Lille. Cependant, globalement, Lille est restée moins médiatisée que les autres villes, même si les écarts se sont légèrement réduits. Par ailleurs en 2005, nous pourrions presque affirmer que le secteur culturel de la métropole lilloise est rentré dans l'anonymat médiatique soulignant ainsi le caractère non durable des effets de l'événement¹ ».

Des équipements exceptionnels tels que l'implantation du **Louvre à Lens** et du FRAC à Dunkerque, qui doivent être valorisés à l'échelle nord-européenne, sont conçus pour en être les vecteurs, sous réserve que le territoire puisse inventer les dynamiques permettant de les accueillir. De même pour l'inscription du **bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO**.

Le mouvement de recomposition territoriale s'est stabilisé, les deux schémas départementaux de coopération intercommunale ont été adoptés en début d'année 2012. Ils se traduisent par un passage à 20 EPCI à fiscalité propre dans le Nord (contre 48 actuellement) et à 33 dans le Pas-de-Calais (43 actuellement). Cette proposition a aussi pour objectif de combler un déficit d'ingénierie qui, malgré les dispositifs régionaux, reste préoccupant. La coopération intercommunale, pourtant indispensable, reste difficile et peu d'EPCI indiquent vouloir se doter d'une « compétence culture ».

En effet, cette recomposition territoriale s'accompagne d'une persistance de rivalités historiques, l'esprit de beffroi (et « l'anti Lillocentrisme ») l'emporte encore souvent sur les logiques de cohésion et de concentration qui permettraient de mettre en œuvre des projets plus structurants évitant les concurrences territoriales stériles, à l'exemple de la difficulté qu'ont eu les universités et les grandes écoles du Nord-Pas-de-Calais à se mettre en réseau pour emporter l'adhésion à l'occasion de l'appel à candidatures « Campus ».

Mais cette structuration urbaine ne doit pas faire oublier **la dimension rurale non négligeable** de la région, que ce soit dans le Pas-de-Calais (Boulonnais) ou dans le Nord (Avesnois) qui se traduit par l'existence de 3 Parcs naturels de région. Cet aspect méconnu de la région nécessite une prise en compte particulière des projets de développement.

Le Nord-Pas-de-Calais apparaît comme une des régions de France métropolitaine où la **coopération intercommunale est la plus développée**, notamment du fait de l'importance de son **urbanisation**. Plus d'un tiers de la population régionale réside dans une des trois communautés urbaines de Lille métropole, de Dunkerque et d'Arras (contre 12 % en moyenne nationale). Les onze communautés d'agglomération regroupent 37 % des Nordistes soit autant que dans l'ensemble de la France métropolitaine (35 %).

Cette importance des formes les plus intégrées de coopération intercommunale en Nord-Pas-de-Calais explique en partie que la région est celle où la mutualisation financière au sein des EPCI est la plus forte de France métropolitaine. En effet, le degré de coopération intercommunale se situe à 51 % contre 34,0 % en France.

¹ Werquin (Thomas), *Impact de l'infrastructure culturelle sur le développement économique local. Elaboration d'une méthode d'évaluation ex-post et application à Lille2004 Capitale Européenne de la Culture*, p. 225 (Lille, 2006).

Enjeux et missions essentiels de votre direction dans la région Nord – Pas-de-Calais, au regard des caractéristiques et besoins de la région, et éventuelles actions particulières et importantes

Placée sous l'autorité du préfet de région, la DRAC est chargée de la mise en œuvre, adaptée au contexte régional, des priorités définies par le ministère de la Culture et de la Communication. Le ministère a pour mission de faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, de conserver et mettre en valeur le patrimoine, de stimuler la création, d'aider à la diffusion des œuvres.

La DRAC veille à l'application du Code du patrimoine (autorisation de travaux, prescriptions archéologiques). En proposant au préfet de région l'attribution des soutiens financiers de l'État, la DRAC exerce aussi une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales. Ses missions portent sur tous les secteurs d'activité du ministère : patrimoine, archéologie, musées, archives, livre et lecture publique, spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, architecture, action culturelle et territoriale.

La région présente un patrimoine riche, mais méconnu et un réseau dense et dynamique d'acteurs culturels dans la production, la diffusion et la formation.

La stratégie de la DRAC repose sur cinq axes prioritaires.

- généraliser et territorialiser l'**action éducative** dans le domaine artistique et culturel : développement des « résidences-mission » et Contrats locaux d'éducation artistique en impliquant l'ensemble des acteurs culturels et des collectivités d'un territoire

Dans cette région jeune et dense où les indicateurs sociaux et économiques demeurent critiques, les questions d'accès aux œuvres et à la culture prennent une acuité particulière et demandent la mobilisation de moyens humains et financiers conséquents. La stratégie mise en place depuis une dizaine d'années permet d'enregistrer des résultats spectaculaires et surtout durables en matière de couverture progressive du territoire régional (le territoire d'action de référence étant, au minimum, dans le Nord – Pas-de-Calais, l'intercommunalité), garantissant une proximité organisée avec les œuvres et les artistes vivants. Ainsi sont développés des programmes qui s'appuient sur un outil, la résidence-mission, né de la concertation et du dialogue menés avec l'ensemble des acteurs artistiques, culturels et éducatifs ainsi qu'avec l'ensemble des pouvoirs publics, (État et collectivités). Actuellement, 62% du territoire régional est couvert, l'objectif étant de **couvrir l'ensemble du territoire régional en 2018**.

- protéger et valoriser les **patrimoines naturels et culturels** de la région, faire reconnaître et valoriser le patrimoine industriel, y compris dans sa dimension paysagère

La région n'est pas dépourvue de dimensions patrimoniales fortes ce qui peut être un atout en terme d'attractivité et de développement durable et économique : villes anciennes (Saint-Omer, Montreuil, Aire-sur-la-Lys, Bergues), villes des deux reconstructions (Arras, Maubeuge, Cambrai, Dunkerque...), patrimoine campanaire, retables et orgues ou encore tout ce qui relève du patrimoine industriel (sites miniers, industrie textile, brasseries).

La notoriété de la région a fortement progressé, grâce notamment à un effort considérable de **valorisation** de son patrimoine, au succès de Lille 2004, capitale européenne de la culture. Mais l'effort doit être poursuivi, car le défaut d'attractivité du Nord Pas-de-Calais reste patent. Des équipements exceptionnels tel que l'implantation du Louvre à Lens, qui doit être valorisé à l'échelle nord-européenne, sont conçus pour en être les vecteurs, sous réserve que le territoire puisse inventer

les dynamiques permettant de les accueillir.(ex. : labellisation UNESCO du bassin minier). Les conventions Villes et Pays d'Art et d'Histoire sont également des outils au service de la politique culturelle et de l'aménagement du territoire. De nouvelles candidatures doivent être accompagnées (Pays du Montreuillois, Ville de Tourcoing, Calais, Arras).

Il faut noter également la présence de plusieurs **sites archéologiques** d'importance nationale : Théroouanne, Bavay, Boulogne-sur-Mer. En corollaire, l'intérêt des collectivités territoriales pour la prise en charge de leur patrimoine archéologique place le Nord-Pas-de-Calais parmi les régions les plus dynamiques en ce domaine (CCE, 8 services archéologiques de collectivités territoriales agréés). Ce dynamisme repose sur la forte implication du SRA qui entretient un dialogue régulier avec l'Inrap et l'ensemble des dix opérateurs intervenant dans la région. Reste néanmoins, une forte insuffisance de locaux adaptés à la conservation du mobilier issu des fouilles.

La DRAC accompagne la Région dans la concrétisation du concept de « Région des **musées** », afin de faciliter l'insertion du Louvre-Lens dans le paysage muséal régional et promouvoir une véritable offre culturelle et touristique. Le Département du Nord s'implique dans la gestion de ses quatre musées départementaux dont deux (musée-atelier départemental du verre à Sars-Poteries et Forum antique départemental de Bavay) sont concernés par des projets de rénovation. Enfin, le Département du Pas-de-Calais a lancé en 2013 la création du musée départemental des peintres de la Côte d'Opale à Etaples et souhaite obtenir l'appellation Musée de France et organiser un pôle muséal départemental

Dans ce contexte, la DRAC poursuit une politique active de **protection** au titre des monuments historiques de différents types d'édifices en accord avec la politique nationale (harmonisations de protection notamment des citadelles « Vauban ») ou régionale : vestiges des deux derniers conflits mondiaux (bases de V1, V2), extension des protections des parcs des châteaux, bâtiments d'architecture du XXème siècle, orgues. L'inscription du Bassin minier au patrimoine mondial est prise en compte et nécessitera un accompagnement des élus pour la gestion du bien et un soutien financier pour les collectivités qui vont s'engager dans des travaux de restauration et d'entretien de leur patrimoine.

Plus généralement, il s'agit de promouvoir une architecture, un urbanisme et des paysages de qualité dans les démarches innovantes suscitées ou développées dans la région. La poursuite de la mise en place de nouvelles AVAP et la révision des ZPPAUP en AVAP reste donc une priorité.

- mieux articuler les rapports entre les institutions, les équipes de **création** et les territoires

La DRAC poursuit ses objectifs prioritaires de recherche d'optimisation des conditions d'une régulation positive du secteur du **spectacle vivant** en région. Elle aide à la circulation des œuvres et à l'allongement des durées de diffusion en ré-articulant les rapports entre institutions et équipes indépendantes. Elle met en œuvre une politique de soutien aux équipes artistiques adaptée à la diversité des parcours et des esthétiques, afin de donner une meilleure visibilité au soutien de l'État. Elle apporte des adaptations permettant de favoriser le repérage, l'appui à l'émergence et à la structuration des parcours artistiques tout en veillant au renouvellement des équipes artistiques. Elle agit pour l'organisation et le développement de l'enseignement supérieur culture, notamment à travers une offre sur les arts plastiques et le spectacle vivant. Elle œuvre à la sécurisation des parcours professionnels en intervenant sur l'offre de formation professionnelle continue.

La DRAC reste attentive à la préservation et à la **représentativité de la diversité** des formes artistiques (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et livre).

Au sein du spectacle vivant, une attention toute particulière est portée au développement de la musique et de la danse encore trop peu présents sur le territoire. De même, une attention spécifique est portée aux artistes et aux structures travaillant sur de nouvelles formes ou sur des esthétiques différentes, notamment avec l'utilisation des technologies numériques (en lien avec le pôle image et le studio national du Fresnoy) ou avec celle des tissus innovants (centre européen des textiles innovants, CETI, installé sur la zone de l'Union), pour lesquelles la forme du soutien est encore à rechercher. Par ailleurs, la DRAC a mis en place des outils performants en vue de la professionnalisation des artistes,

La DRAC veille aussi à établir un **équilibre territorial**, actuellement en défaveur du département du Pas-de-Calais et a choisi de fonder sa stratégie sur une appréhension de la région répartie en quatre zones territoriales : le grand littoral (incluant l'Audomarois), le bassin minier (jusqu'au Valenciennois), la métropole lilloise et le bassin Sambre-Avesnois (incluant le Cambrasis). C'est ainsi que sur le grand littoral sont projetés des mises en réseau pour une SMAC (scène de musiques actuelles) et un conservatoire de territoire

L'installation du **FRAC** dans de nouveaux locaux conduit la DRAC à accompagner l'équipe dans la redéfinition de son projet, dans le domaine de l'irrigation des territoires ou de la médiation avec les outils numériques. Cette implantation pérenne à Dunkerque avec un parti architectural exceptionnel place le FRAC comme futur haut-lieu de l'art contemporain. Avec une surface de près de 9 000 m² et un fonds constitué de 1 500 pièces, il est amené à devenir l'interlocuteur clé auprès de l'ensemble des acteurs de la diffusion artistique et culturelle que ce soit sur le territoire régional (Lam, Louvre-Lens, réseau des musées et en particulier chaîne des musées du littoral) ou euro-régional (Margate, Ostende, Gent...). Sa gouvernance reste à consolider.

- poursuivre la structuration de l'**enseignement supérieur**

A l'exception de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage, située à Villeneuve d'Ascq, les établissements du Nord / Pas-de-Calais délivrant une formation supérieure dans le domaine artistique et culturel sont encore fragiles et insuffisamment qualifiés. Cela a abouti, pour les arts plastiques, à la création de 3 EPCC. Mais, malgré ces difficultés, la DRAC ne désespère pas de faire aboutir le projet d'école supérieure d'art unique. Afin de s'épanouir de façon durable, une projection des cursus à l'échelle d'une offre régionale reste une priorité. Des mutualisations sont attendues, que ce soit dans le domaine de la professionnalisation ou de la recherche. Des relations sont instaurées entre les EPCC et le studio national du Fresnoy, mais elles restent à renforcer. L'évaluation AERES (validation du L) sera décisive, d'autant que la pré-figuration du doctorat portée par le Fresnoy est en voie de concrétisation.

Enfin, le pôle d'enseignement supérieur musique et danse doit prochainement trouver son autonomie juridique.

- le **numérique**

La région dispose de nombreux atouts. L'implication des intercommunalités de Lille et de Valenciennes, en lien avec les universités, Pictanovo, le Fresnoy, la CCI Nord de France et ses écoles (Supinfocom, Supinfogame...), le développement de portails numériques des bibliothèques (Valenciennes, bibliothèque virtuelle de Lille Métropole), la présence sur le territoire de prestataires nationaux majeurs, offrent de nombreuses perspectives de développement du numérique dans la région.

La commande passée au Fresnoy de pré-figurer un doctorat en Arts est accompagnée de moyens spécifiques. Cette préfiguration mérite d'être observée de façon à accompagner sa faisabilité et à conforter financièrement la montée en puissance de ce futur diplôme. La reconnaissance future peut venir conforter l'univers de la recherche régionale en contribuant à la reconnaissance du Nord-Pas-de-Calais comme principal foyer de la recherche artistique appliquée aux arts numériques.

L'enjeu pour la DRAC est double :

- faire reconnaître que les artistes constituent une ressource essentielle pour une industrie de contenu, et pour cela, travailler à l'articulation de ce monde artistique avec ceux de l'entreprise, de la recherche et de la formation,
- favoriser pour ce faire tous les modes de coopération possibles pour dépasser d'une part les tensions entre territoires et d'autre part les réticences traditionnelles des artistes à s'emparer des dimensions économiques,

Enfin, il apparaît très important également, dans un contexte national et plus encore régional particulièrement difficile, de maintenir le soutien aux **librairies**, notamment leurs démarches de mutualisation (à travers l'association régionale), ainsi qu'aux projets de développement de librairies sur le territoire. L'aide de la DRAC apparaît ici complémentaire des dispositifs d'aide nationaux qui ne peuvent cependant pas prendre en compte toutes les spécificités d'une région fort démunie et dont le tissu de petites librairies indépendantes est formé de librairies spécialisées. La mise en place d'une filière livre et la négociation d'une convention avec le Centre National du Livre permettront d'aller dans ce sens.

État des lieux

ressources humaines (effectifs, répartition par catégorie A, B et C, familles professionnelles, emplois références du RIME...)

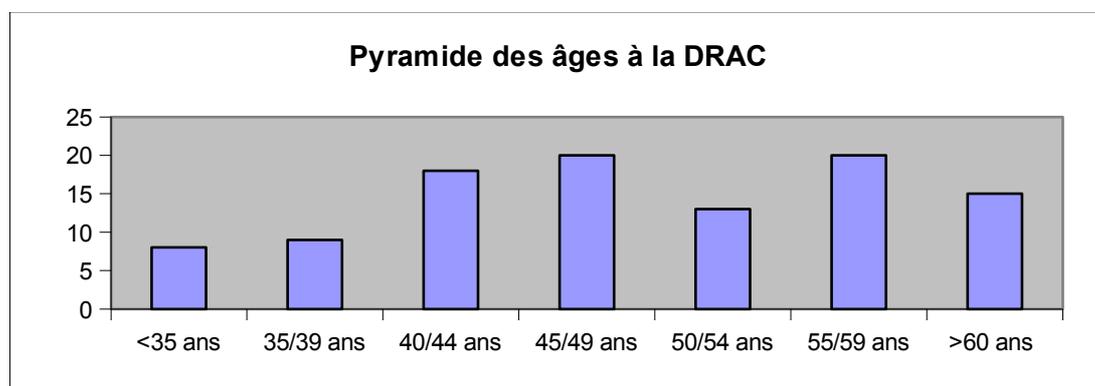
pour les directions du périmètre REATE : vous vous appuyerez sur la cartographie des services réalisée dans le cadre du Plan régional interministériel de gestion prévisionnelle des ressources humaines. À partir du fichier GPEEC (données au 31.12.13) que la Plate-forme régionale des ressources humaines vous adresse en parallèle, merci d'actualiser les données au 31.12.14.

Effectifs attribués actuels / effectifs au 1er mars 2015

Effectifs attribués 2015 en ETP	Effectifs au 1er mars
100	96,9 ETP 100 personnes physiques

Moyenne d'âge élevé en particulier pour les catégories A

Moyenne d'âge des agents DRAC : **49,01 ans**



L'agent le plus jeune a 28 ans. L'agent le plus âgé aura 66 ans en 2015 et bénéficie d'une prolongation d'activité.

- Problème à 5 ans pour le **renouvellement des équipes** notamment de cadres
- Incidence forte sur le volume **d'arrêts maladie** : nombre important de CLM et CLD

Taux de vacance au 1er mars 2015

Au regard des effectifs attribués : **3 %**

- **La saturation du plafond d'emploi** reste en enjeu majeur. Si au 1er mars 2015 est atteint un record historique avec un taux de vacance ramené à 3 %, cette situation favorable devrait se détériorer dans les prochaines semaines. En effet, plusieurs agents sont engagés dans des procédures de recrutement hors Drac et certaines

candidatures devraient trouver une issue favorable. Le flux entrées/sorties reste donc négatif et le problème d'attractivité de la Drac NPDC toujours prégnant (distorsion des régimes indemnitaires pour la filière administrative et position géographique).

- La Drac Nord-Pas-de-Calais **peine à recruter en interne au MCC** et compte essentiellement sur les sorties écoles ou concours pour les postes d'expertise et sur les détachements pour la filière administrative. Les vacances sont par conséquent longues et pèsent sur le fonctionnement du service.

Temps partiel

Au 1^{er}/02/2015, 14% des agents travaillent à temps partiel (F : 13% - H : 1%)

Structuration des emplois par catégorie

➔ Forte représentation des catégories A

Effectifs au 1er mars 2015			
Catégorie	Personne Physique	ETP	%
A	45	44,8	45%
B	24	22,4	24%
C	31	29,7	31%
Total	100	96,9	

Structuration des emplois par filières professionnelles

➔ Représentation importante du personnel scientifique

Filière	Personne Physique	ETP	%
administrative	61	58,7	61%
scientifique	25	24,8	25%
technique	11	10,4	11%
statut d'emploi	3	3	3%
Total	100	96,9	

Effectifs au 1^{er} mars 2015

Filière	Corps	A		B		C		Total		%
		PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	PP	ETP	
administrative	Inspecteur et conseillers à la création aux enseignements artistiques et à l'action culturelle	6	6					6	6	61%
	Attaché d'administration	10	9,8					10	9,8	
	Contractuel	1	1					1	1	
	secrétaire administratif			16	15			16	15	
	adjoint administratif					28	26,9	28	26,9	
	Total	17	16,8	16	15	28	26,9	61	58,7	
scientifique	Architecte et urbaniste de l'État	7	7					7	7	25%
	Conservateur du patrimoine	5	5					5	5	
	Conservateur des bibliothèques	1	1					1	1	
	Chargé d'études documentaires	5	5					5	5	
	Ingénieur d'études	3	3					3	3	
	Contractuel	1	1					1	1	
	Technicien de recherche			2	1,8			2	1,8	
	Secrétaire documentation			1	1			1	1	
Total	22	22	3	2,8	0	0	25	24,8		
technique	Ingénieur des services culturels et du patrimoine	3	3					3	3	11%
	Technicien des services culturels			5	4,6			5	4,6	
	Adjoint technique					3	2,8	3	2,8	
	Total	3	3	5	4,6	3	2,8	11	10,4	
statut d'emploi	Administration territoriale de l'Etat	2	2					2	2	3%
	Chef de mission	1	1					1	1	
	Total	3	3	0	0	0	0	3	3	
Total		45	44,8	24	22,4	31	29,7	100	96,9	
		45%		24%		31%				

NB : non compris les agents mis à disposition, en CLD, en congé parental

PP : personne physique

ETP : équivalent temps plein

Organisation

- **modes de travail, articulation avec les partenaires, notamment les conseils régionaux,**

La DRAC Nord-Pas-de-Calais entretient des relations régulières avec les collectivités territoriales, notamment le **Conseil régional** avec lequel elle a su nouer des liens de confiance, rendus indispensables par le croisement des financements.

Par ailleurs, ont été mises en place des réunions régulières avec la commission Culture du Conseil régional et des bilatérales avec le président du Conseil régional qui s'ajoutent aux réunions annuelles avec les Conseils généraux et les villes importantes. Ces réunions permettent d'échanger sur les objectifs et les stratégies et, souvent, de les partager.

En 2014, ont été organisées des réunions trimestrielles informelles réunissant les vices-présidents en charge de la culture du Conseil régional et des deux Conseils généraux. Dans le contexte des budgets contraints, ces réunions permettent une information précise des choix et des stratégies des différents partenaires et bien souvent une concertation préalable. Ces réunions peuvent aussi être thématiques : festivals, musées, schéma des musiques actuelles, structuration du lyrique, soutien aux artistes, structuration de l'enseignement supérieur, développement de la qualité de l'architecture, etc.

Le Conseil régional et la DRAC co-président l'instance de régulation du FRAM (fonds régional d'acquisition pour les musées) qui attribue à parité des aides pour les acquisitions des œuvres des musées.

Par ailleurs, la DRAC invite les techniciens du Conseil régional - et réciproquement - à tous les comités d'experts, ainsi qu'à la plupart des commissions. Et systématiquement, le Conseil régional associe la DRAC à la co-animation de groupes de travail (filère du livre, schéma des musiques actuelles). Pour les structures co-financées, les réunions (comités techniques, conseils d'administration) associent les collectivités et l'Etat. Les échanges téléphoniques entre la DRAC et la vice-présidente du Conseil régional sont quasiment quotidiens.

Les conventions pluri-annuelles d'objectifs concernant les structures labellisées (scènes nationales, centres dramatiques, etc.) sont désormais communes au Conseil régional et à la DRAC.

Une des formes originales que revêt la gouvernance avec les collectivités du Nord-Pas-de-Calais concerne l'éducation artistique et culturelle au sein d'un COPREAC (comité de pilotage régional pour l'éducation artistique et culturelle).

Après avoir connu trois conventions bi-partites (éducation nationale – culture) successives depuis 1990, et au vu de l'engagement particulièrement significatif des collectivités territoriales et d'autres services de l'État en faveur de l'éducation artistique et culturelle, dans les différents temps de l'enfant et du jeune, le choix a été fait en région Nord-Pas-de-Calais de s'appuyer sur une instance opérationnelle, à l'image même du partenariat en cours.

Cette instance, le Comité de pilotage régional pour l'éducation artistique et culturelle (COPREAC), installée, dans le Nord pas-de-Calais, en 2008, co-présidée par le recteur et la directrice régionale des affaires culturelles rassemble les hauts responsables (présidents ou vice-présidents, directeurs régionaux ou leurs représentants) des différents pouvoirs publics parties prenantes du financement de l'éducation artistique et culturelle, à savoir outre la DRAC et l'Académie de Lille, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le Conseil régional Nord Pas-de-Calais, le Conseil général du Nord, le Conseil général du Pas-

de-Calais, l'Association des maires du Nord, l'Association des maires du Pas-de-Calais, l'Association des agglomérations du Nord Pas-de-Calais. Depuis 2013, y ont été associées la DRAAF et l'ARS.

L'instance se réunit régulièrement soit afin de fixer un certain nombre d'objectifs partagés et le plus souvent pluri-annuels, soit afin de vérifier l'état d'avancement de ce qui a été mis en œuvre. C'est à la fois le service action culturelle et territoriale de la DRAC et la délégation académique aux arts et à la culture qui sont invités, en lien permanent avec toutes les administrations représentées au sein du COPREAC, à rendre compte de ce chantier.

Le COPREAC a sensiblement modifié la donne au niveau régional, en matière d'éducation artistique, en impulsant un important travail d'élaboration d'objectifs et de priorités communs parmi lesquels une volonté d'harmonisation voire, dans certains cas, de renouvellement des différentes offres, et une stratégie partagée de généralisation (privilégiant notamment l'entrée territoriale et le principe de présences artistiques de référence).

Les Conseils généraux interviennent financièrement dans quelques structures du spectacle vivant, mais surtout dans le patrimoine. Une convention de décroisement entre l'Etat et le Conseil général du Nord a été conclue en 1990 et a permis jusqu'en 2014 de financer à parité des chantiers de restauration du patrimoine, chaque partenaire, au cours d'une réunion annuelle, choisissant ses objectifs. Les difficultés financières du Conseil général du Nord laissent entrevoir la fin de ce partenariat.

Le Conseil général du Pas-de-Calais intervient sur le patrimoine en complément de l'aide de l'Etat et sollicite régulièrement l'Etat sur chacun des dossiers.

Comme avec le Conseil régional, des réunions sont ponctuellement organisées sur des thématiques de projet ou sur des problématiques spécifiques (musées, conservatoires, livre, etc.). De même aussi, les Conseils généraux siègent aux CA des structures qu'ils co-financent.

- **implantation des unités territoriales**

La direction régionale compte une DR et deux unités territoriales (le service territorial de architecture et du patrimoine du Nord et le service territorial de architecture et du patrimoine du Pas-de-Calais). Les STAP ont été intégrés au Drac en 2010.

- **forces et faiblesses sur les principales missions et les principaux processus internes (pilotage, gestion des risques, performance, etc.)**

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses / risques</i>
<i>Transversal</i>	
Expertise forte et quasi exclusive des personnels: corps patrimoniaux (conservateurs, ingénieurs, technicien, AUE..) et ICCEAC	Expertise pleinement reconnue, maintien du rôle de l'Etat souhaité par les collectivités Difficulté de recrutement : Faible attractivité du Nord-Pas-de-Calais – faible mobilité interne au MCC

	<ul style="list-style-type: none"> - recrutement par sorties écoles ou concours ➤ Les vacances sont par conséquent longues et pèsent sur le fonctionnement du service
<p>La culture compétence partagée avec les collectivités / implication forte des collectivités (politique et financière) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - permet de croiser les enjeux stratégiques régionaux - poids du financement de la culture en région <ul style="list-style-type: none"> ➔ nombre important de conventions : <u>ex</u> CLEA, décroisement sur les monuments historiques avec le Conseil général du Nord, convention VPAH, pactes culturels... 	<p>Le désengagement des collectivités a des conséquences lourdes : Domaine Musiques, Aéronef, désengagement du CG du Nord sur les MH, Théâtre du Nord, etc.</p> <p>Fonctionnement en mode gestion de crise</p>
<p><u>Synergie des politiques interministérielles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - permet de croiser les enjeux interministériels (culture/santé, culture/justice, DRAC/DRAAF...) - dans un cadre structuré : <u>ex</u> COPREAC, - importants moyens mobilisés ; <u>ex</u> chargé de mission commun ARS/Drac pour la mission culture/santé 	<p>Conflits/concurrence de politiques publiques : <u>ex</u> Développement durable / qualité architecturale, politique d'aménagement/politique archéologique</p> <p>Peut poser des problèmes de gouvernance : confusion sur les prises de responsabilités et la chaîne de décision <u>ex</u> Bassin minier</p> <p>Définir un chef de file</p>
<p><u>Politique de proximité et exemplarité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement sur le terrain comme mode principal d'action - performance dans la mise en œuvre des politiques culturelles, exemplarité de la région sur de nombreux champs d'intervention 	<p>Déplacements quotidiens sur le territoire dans un contexte de baisse des moyens de fonctionnement</p> <p>Sur des temps de travail atypiques : longs trajets, nombreux déplacements en WE (ex : inaugurations) et en soirée (ex CA, spectacles)</p> <p>Épuisement des équipes</p> <p>Coût important sur la DGF (ex frais de missions, renouvellement et entretien du parc auto)</p>
<p><u>Relations de proximité entre la DRAC et l'Administration centrale ou la DRAC et les établissements publics</u></p> <p>Règlement rapide et personnalisé de nombreux problèmes</p>	<p>L'administration centrale du MCC est interventionniste : persistance du fonctionnement en tuyaux d'orgue, multiplicité des commandes, crédits fléchés, appels à projets nationaux, déplacements en région sans en informer la direction, commande directe aux conseillers sans passer par la hiérarchie, excès de réunions en centrale, reporting (doublon des commandes avec la préfecture)</p>

	<p>Conséquences : positionnement hiérarchique des agents, poids des déplacements sur les crédits de fonctionnement, disponibilité pour une présence sur le territoire diminuée, charge de travail</p> <p>Problèmes des circuits Drac / administration centrale / collectivités/ établissements publics : projets Pompidou, Versailles, IMA</p>
<p>Travail en interne</p> <p>Important travail en transversalité - croisement des expertises pour une appréhension globale d'un projet ou d'une problématique - position de la Drac ouverte et non sectorielle vis à vis des interlocuteurs externes</p> <p>→ Dispositifs de coordination et d'animation : réunions des chefs de service hebdomadaires, réunions du collège des ABFs, CRAP, réunions en groupe projet, commissions contrôle scientifique et technique, avis spécialisés sur les dispositifs d'EAC ...</p>	<p>Surcharge de travail</p>
Spécificités sectorielles	
Forces	Faiblesses / risques
<p>Monuments historiques :</p> <p>Un patrimoine caractéristique (XIXe, XXe) Patrimoine industriel</p> <p>Etat sanitaire dans l'ensemble médiocre</p> <p>Priorisation des interventions pour faire face à la baisse continue des crédits MH</p> <p>Expertise reconnue et sollicitée : les collectivités attendent un accompagnement technique et scientifique de la DRAC (surtout dans le Pas-de-Calais) → développement des missions de conseil et d'accompagnement technique</p>	<p>Qualité relative du patrimoine régional</p> <p>Travail sur le terrain impératif Contrainte d'un fonctionnement en mode urgence</p> <p>La baisse des crédits MH ne permet pas de faire face aux besoins</p> <p>Travail sur le terrain impératif et charge de travail – sensibilisation des élus</p> <p>Restitution de la maîtrise d'ouvrage et possible retour dans les compétences Etat : la variation du périmètre des missions des agents a imposé leur repositionnement. Un retour de la maîtrise d'ouvrage impliquerait une nécessaire remise à niveau des</p>

<p>Travail en concertation sur la programmation MH avec les collectivités, les propriétaires et les partenaires financiers.</p> <p>Partenariats financiers sur des critères d'intervention pré-définis et articulés : Fondation du patrimoine/Région NPDC, CG Pas-de-Calais et convention de décroisement avec le CG du Nord</p> <p>Un travail en transversalité organisé en interne pour l'ensemble des services patrimoniaux, en amont et en accompagnement des travaux : commission contrôle scientifique et technique, CRAP, CRPS thématiques, programmation MH concertée</p>	<p>compétences (marchés publics notamment)</p> <p>Faiblesse du conseil et de l'expertise de la centrale MCC sur les questions de développement durable</p> <p>Désengagement progressif CG du Nord</p> <p>Interventions multiples sur le terrain possibles Risque de concurrence entre politiques culturelles patrimoniales</p>
<p><u>Bassin minier UNESCO</u></p> <p>Mise en place des instances de concertation sur le bassin minier instaurant des pratiques d'échanges réguliers et réciproques avec les autres services de l'Etat (DREAL, DDTM) et la Mission bassin minier.</p> <p>Rencontres sur le territoire dans le cadre des comités locaux</p> <p>Structuration en cours de la Mission bassin minier</p>	<p>Pas d'outil législatif et peu d'appropriation des politiques et des aménageurs</p>
<p><u>Valorisation du patrimoine</u></p> <p>Transversal : mission exercée au sein du service action culturelle et territoriale en lien étroit avec les services patrimoniaux</p> <p>Expertise, conseil et accompagnement des initiatives territoriales : interprétation et valorisation des sites, programmes d'action patrimoine sur les territoires (ex : projets portés par les parcs naturels</p>	<p>Prise en compte de l'enjeu patrimonial aléatoire à travers des logiques économiques – culture politique encore timorée dans ce domaine</p>

<p>régionaux), groupes de travail thématiques (préservation du bâti)</p> <p>Des projets de valorisation ambitieux et qualitatifs</p> <p>Réseau structuré : ex VPAH / Outils conventions</p> <p>Animation et développement du réseau des archives autour d'une forte dynamique des Archives départementales et des Archives nationales du monde du travail</p>	<p>Éparpillement des labels (VPAH, centres culturels de rencontre, Maisons des illustres...)</p> <p>Pas de compétences sur la restauration des archives et pas de plus-value de l'Etat sur cette mission</p>
<p><u>Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine :</u></p> <p>Forte expertise technique</p> <p>Travail continu avec les collectivités (sensibilisation des élus - accompagnement – commissions d'urbanisme – articulation avec les services d'urbanisme des collectivités)</p> <p>Riche réseau de partenaires : Fondation du patrimoine, MAV, CAUE...</p> <p>Travail en interministériel : ex DREAL sur la question de l'éolien, instance de concertation radio téléphonique, projet ATEP impliquant la DDTM</p> <p>Travail en transversal en interne : commission régulière de contrôle scientifique et technique</p> <p>Territorialisation claires des missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - référent bien identifié vis à vis des interlocuteurs - responsabilisation des agents - permet de couvrir l'ensemble du territoire 	<p>Faiblesse de l'expertise juridique (documents d'urbanisme, sécurisation des avis)</p> <p>Forte présence sur le terrain</p> <p>Concurrence entre politiques publiques. Ex : qualité architecturale et préservation du cadre de vie / développement durable (performance énergétique, éoliennes...) Difficulté à maintenir la participation dans les commissions interministérielles</p> <p>Services à flux tendu / Services à « petit » effectif - report de charge difficile en cas de départ ou absence d'un agent</p> <p>Activités administratives chronophages : gestion du volume d'avis (territoire fortement urbanisé)</p>
<p><u>Architecture et cadre de vie</u></p> <p>Accompagnement d'un secteur très structuré : ordre des architectes, école nationale de l'architecture et du paysage de Lille, CAUE et Maison de l'architecture et</p>	<p>Incertitudes sur l'avenir des financements et des missions des CAUE</p>

<p>de la ville</p> <p>Expertise sectorielle et juridique, coordination : ex suivi et programmation des espaces protégés, commission recours de la CRPS, suivi des documents d'urbanisme, accompagnement de projets architecturaux</p> <ul style="list-style-type: none"> → Chantier Atlas du Patrimoine → Dispositif de renseignement en ligne (permis de construire) <p>Contribution aux politiques patrimoniales : ex : protection UNESCO, valorisation du patrimoine Xxième</p> <p>Animation de réseaux et travail en interministériel : ex développement durable, rencontres régionales pour la sensibilisation et la fusion de la culture architecturale</p>	<p>Faiblesse de l'expertise juridique</p>
<p><u>Archéologie</u></p> <p>Richesse de l'expertise – variété des spécialités</p> <p>Nombre important de partenaires (aménageurs, collectivités, opérateurs archéologie préventive, universités...)</p> <p>Activité dense : Richesse du patrimoine archéologique, fort taux d' « artificialisation » (hectares aménagés) entre 2009 et 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> → développement de l'archéologie préventive → Richesse des objets mobiliers <p>Maîtrise des prescriptions archéologiques (diagnostics et fouilles) : sélectivité accrue en s'appuyant sur l'information et la concertation préalable avec les aménageurs</p> <p>Implication des collectivités - Nombre important d'opérateurs d'archéologie préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> → implique un exercice rigoureux du 	<p>Important travail sur le terrain Service appelé à intervenir en mode urgence Nombre important de réunions</p> <p>Charge de travail sur un domaine fortement réglementé – Risque contentieux élevé</p> <p>Ralentissement de l'activité économique a des conséquences directes sur le volume des aménagements et par conséquent de l'activité du service. Le montant de la redevance d'archéologie préventive est en chute libre depuis 2014 et baisse du nombre de dossiers instruits en matière d'archéologie préventive</p> <p>Manque de locaux de conservation pour les objets issus des fouilles</p> <p>Concurrence avec l'INRAP – tensions</p>

<p>contrôle scientifique et technique</p> <p>Accompagnement et animation de la recherche : rôle incitatif de la Drac + travail en réseau (universités, collectivités, CNRS)</p> <p>Carte archéologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - important travail de résorption du passif et de fiabilisation des données - existence d'un SIG performant - mise en place d'un fond de numérisation des rapports et des ressources <p>Création d'un réseau régional au service de la documentation archéologique et d'un outil collaboratif au service de l'archéologie septentrionale (Nordoc'Archéo)</p>	<p>Base Patriarche obsolète. Nécessaire mise à niveau informatique</p>
<p><u>Musées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau dense et moderne (47 musées de France). Dynamisme régional et notoriété (niveau de fréquentation) - Enjeu régional fort - implication forte des collectivités (Région des musées) - Expertise dans le cadre du conseil scientifique et technique, accompagnement des projets - Commissions scientifiques interrégionales avec la Picardie (acquisition et restauration) 	<p>Forte représentativité sur le terrain (nombreux CA et réunions)</p> <p>Charge de travail – horaires atypiques Fonctionnement en mode gestion de crise</p> <p>Poids de l'activité administrative (nombre de dossiers un des plus important de France) - Service à flux tendu</p>
<p><u>Spectacle vivant</u></p> <p>Forte expertise</p> <p>Fort maillage territorial : Densité du réseau (18 structures labellisées + structures du second cercle) - structuration</p> <p>Enjeu régional avec les collectivités Poids du financement de la culture en région – poids financier des collectivités - conventions pluri-partenariales.</p>	<p>Présence importante sur le terrain, sur des plages horaires étendues (soir et we) – Surcharge de travail Nombre très importants de réunions avec les structures et les partenaires (CA, rendez-vous...)</p> <p>Déséquilibre territorial en terme d'offres Déséquilibre des financements de l'Etat (retard d'intervention de l'Etat) Rigidification du budget sur les labels – réduction des marges pour l'aide aux compagnies/l'émurgence.</p> <p>→ Dimension fortement politique des missions (relation aux collectivités et</p>

<p>Pilote - exemplarité et inventivité (création de dispositifs innovants)</p> <p>En interne, fonctionnement en transversalité du service spectacle vivant</p> <p><u>Les licences d'entrepreneurs de spectacle</u></p> <p>Permet d'entretenir un lien privilégié avec le secteur</p>	<p>problème de l'intermittence) : charge émotionnelle forte/gestion du stress</p> <p>Interventions directes de la Centrale</p> <p>Domaine réglementé. Le transfert de cette compétence en préfecture de région a été évoquée dans le cadre de la revue des missions.</p> <p>Absence de moyens de contrôle effectif</p>
<p><u>Arts plastiques</u></p> <p>Projets à fort enjeu régional : FRAC, Fresnoy, centres d'art, EPCC écoles d'art Etat médiateur</p> <p>Forte sollicitation pour l'accompagnement et le suivi des artistes</p> <p>Travail en transversal en interne : ex : l'art dans l'espace publique, EAC</p>	<p>Tensions avec les collectivités - Fonctionnement en mode gestion de crise, multiplication des CA Amateurisme de la gestion par les EPCC</p> <p>Réseau peu structuré - manque de réseau d'appui Charge de travail - nombre très important de rendez-vous</p>
<p><u>Cinéma et audio visuel</u></p> <p>Expertise</p>	<p>Intervention directe du CNC Faiblesse des moyens de la Drac – interventions peu visibles</p>
<p><u>Economie du livre et lecture publique</u></p> <p>Compétence partagée par l'ensemble des collectivités territoriales : les communes, intercommunalités et départements exercent des compétences en matière de lecture publique, tandis que les conseils régionaux se positionnent sur le volet économique de la filière (édition, librairie)</p> <p>Politique active de contractualisation avec les collectivités territoriales contribuant à la structuration, au développement et à la modernisation du réseau de lecture publique (CTL)</p>	<p>Difficulté de positionnement du CRLL par rapport à la filière livre</p>

<p>Médiathèques</p> <ul style="list-style-type: none"> - une dynamique d'équipements qui se maintient - un maillage territorial cohérent - un développement de réseaux intercommunaux en forte progression - une forte volonté de présence des équipements dans le monde numérique, des bibliothèques numériques - deux médiathèques départementales de prêt - des bibliothèques numériques de référence <p>Un tissu dense d'acteurs du livre – vitalité : 724 points de vente de livres, 508 maisons d'éditions, poids économique, enjeu en termes d'emploi</p> <p>Un travail fin d'identification et d'accompagnement des porteurs de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - désintérêt de la Région - ampleur des besoins dans les zones sensibles - absence d'équipement emblématique à Lille - fragilité pesant sur les financements : menace sur la DGD et risque de désengagement des collectivités <p>Déséquilibres territoriaux persistants – un commerce du livre apanage des agglomérations – concentration lilloise</p> <p>Forte présence sur le terrain</p>
<p><u>Formation et enseignement</u></p> <p>Réseau d'établissements d'enseignement supérieur</p>	<p>Problème de structuration dans le domaine des arts plastiques, multiplication des crises → mobilisation en mode gestion de crise plutôt que sur les contenus et les enjeux</p>
<p><u>EAC</u></p> <p>Puissance de l'intervention / développement à ancrage territorial / 1ère région de France / exemplarité → objectif de couverture totale du territoire à l'horizon 2018</p> <p>Partenariat avec les collectivités comme mode privilégié d'intervention : 28 EPCI mobilisés</p> <p>Gouvernance organisée avec les partenaires Etat et les collectivités : COPREAC</p> <p>Cohérence des dispositifs Présence de l'artiste</p> <p>Travail en interministériel exemplaire: programme culture / santé, culture/justice ...</p>	<p>Saturation des équipes pour la conquête de nouveaux territoires</p> <p>Les collectivités restent libre de s'engager (des agglomérations restent encore en marge (CU d'Arras et CA du Douaisis)</p> <p>Retard pour les zones rurales</p>
<p>Les fonctions support</p>	

Forces	Faiblesses / risques
<p><u>Affaires financières et comptables</u></p> <p>➤ Aide au pilotage et à la décision</p> <p>Un périmètre large de missions en NPDC : l'engagement et les demandes de mandatement de l'ensemble des crédits sont concentrés à ce niveau + instruction des dossiers d'investissement hors MH + suivi BOP préfectoraux en programmation et en engagement + FNADT+FEDER+suivi et instruction du CPER + suivi financier des structures +outils d'analyse et aide au pilotage</p> <p>Une expertise forte : équipe animée et composée d'agents expérimentés et performants</p> <p>Un travail en interministériel permanent : SGAR et DRFIP. fréquence des réunions, nombreux comité de suivi</p> <p>Relations directes avec les porteurs de projets : pour l'instruction des dossiers d'investissement en lien avec les services sectoriels</p> <p>Des projets collectifs déployés avec succès : dématérialisation qui permettra une gouvernance régionale et une mise en réseau facilitée des agents de la chaîne financière dans le cadre de la grande région</p>	<p>Temps important consacré en interne à l'animation de la chaîne et à l'accompagnement des équipes administratives des services métiers.</p> <p>Poids de charge variable pendant l'année : surcharge en fin de gestion, l'absence un agent ne peut alors être compensé</p> <p>Equilibre RH fragile : l'augmentation du périmètre d'activité ne pourrait se réaliser à moyen constant.</p> <p>Compétences financières et comptables : technicité (Chorus et procédures) difficiles à trouver et pas toujours considérées comme attractives</p> <p>Appelé à s'intensifier avec le positionnement des préfets RBOP</p> <p>Doublon dans le suivi : centrale MCC et Préfecture/Sgar</p>
<p><u>Programmation et contrôle de gestion</u></p> <p>➤ Aide au pilotage et à la décision</p> <p>Positionné auprès de la direction</p> <p>Travail continu avec les services</p>	<p>Les missions de programmation budgétaire et de contrôle de gestion sont portées par un seul agent. Les temps forts sont identiques pour ces deux missions. La charge de travail est donc difficile à concilier en période de préparation des conférences budgétaires et lors de la préparation de la programmation et du RAP.</p>
<p><u>Juridique</u></p>	<p>Mission assurée par l'agent ayant déjà la responsabilité de la programmation et du</p>

<p>Interface avec les services de la préfecture pour le suivi des contentieux – travail en bonne intelligence</p>	<p>contrôle de gestion – charge de travail</p> <p>Exigence Haute technicité (recours sur dossiers patrimoniaux notamment avis des STAPs ou marchés publics) Compétence rare - Dossiers très techniques qui exigent une spécialisation juridique non présente en Drac.</p> <p>Pas d'appui de la centrale MCC</p>
<p>Ressources humaines</p> <p>➤ Aide au pilotage et à la décision</p> <p>Une expertise forte : équipe animée et composée d'agents expérimentés et performants.</p> <p>Relève les défis RH de la direction : saturation du plafond d'emplois et animation du dialogue social notamment.</p> <p>Accompagnement des agents pour la gestion de proximité.</p> <p>Un travail en interministériel (Plate forme RH) soutenu et reconnu</p>	<p>Forte charge de travail</p> <p>Les demandes s'intensifient dans le contexte anxiogène actuel. Multiplication des signalements de situations de souffrance au travail. Charge émotionnelle.</p> <p>Les responsables RH MCC ne sont pas de conseillers mobilité carrière (position du MCC). L'effectif du service ne permettrait d'ailleurs pas d'assurer cette mission.</p> <p>➔ Risque pour la mise en œuvre de la réforme territoriale</p> <p>Fréquence importante des réunions Flot des commandes</p>
<p>Affaires intérieures Mission liée au site</p> <p>Pilotage solide du service</p> <p>Service clé pour le volet qualité de vie au travail</p> <p>Recours à l'expertise de la CRMH pour l'entretien lourd</p> <p>Un travail en interministériel (SRAM) soutenu et reconnu – recours systématique aux marchés groupés</p>	<p>Equipe à effectif réduit et fragile en termes de compétences</p> <p>Baisse continue de la DGF</p> <p>Gestion quotidienne lourde et chronophage</p> <p>La dégradation des bâtiments implique une intensification de la mission consacrée à l'entretien courant et lourd des bâtiments, souvent en mode gestion des urgences.</p> <p>Fréquence des réunions Flot des commandes</p>
<p>Informatique Mission liée au site</p>	

<p>Expertise et opérationnalité</p> <p>Exemplarité dans la gestion de projet – accompagnement on-line des collègues hors région</p>	<p>Nécessité binôme sur site pour assurer continuité du service – externalisation trop coûteuse dans un contexte de réduction drastique des DGF</p>
<p><u>Information - Documentation</u></p> <p>Mission transversale mais nécessairement rattachée au site</p> <p>Compétence métier spécifique</p> <p>Fonction d'aide à la décision (direction et personnel) - mission dominante : veille administrative, juridique et documentaire, gestion des ressources, capitalisation et mise en forme des informations notamment territoriales</p> <p>→ Perspective de mutualisation nationale à moyen terme pour la saisie documentaire : développement d'un logiciel commun (PMB) installé sur le serveur central MCC (projet à l'initiative de la Drac NPDC)</p> <p>Missions en direction du public externe : informations via l'alimentation du site internet et ouverture au public du centre de doc</p>	<p>Besoin important en matière de cartographie et de numérisation de fonds notamment pour les services patrimoniaux non couverts en NPDC</p> <p>Gestion documentaire très chronophage</p> <p>→ perspective de mutualisation à l'échelle de la grande région</p> <p>Ouverture limitée du centre de documentation – pas (encore) de lien avec les universités</p>
<p><u>Archives</u></p> <p>Mutualisation de cette mission en interne – mission de coordination confiée au responsable du CID CST des Archives départementales</p> <p>Compétence métier spécifique</p> <p>Présence de la MIGA en région</p>	<p>Suppression du poste de responsable des archives : baisse conséquente du temps pouvant être consacré à cette mission. Insuffisant par rapport aux besoins.</p> <p>Le recours aux prestations MIGA, de par son coût, ne peut compenser et répondre aux besoins d'archivage courant. L'archivage courant nécessite des interventions en continu, rarement réalisées.</p> <p>Montée en puissance de l'archivage numérique</p>
<p><u>Mécénat</u></p> <p>Compétence métier spécifique</p>	<p>Mission confiée au responsable du CID – N'est pas en capacité de consacrer le temps pour répondre aux besoins</p>

	<p>Mission chronophage : nombreuses demandes de rendez-vous émanant des structures culturelles pour les accompagner dans leur projet de développement du mécénat</p> <p>Nécessité d'un travail en réseau (plus assuré faute de moyens humains) : ordre des experts comptables, notaires, CCI voire collectivités</p>
<p>Communication Mission transversale, aide au pilotage</p> <p>Compétence métier spécifique</p> <p>S'appuie sur un réseau diversifié de partenaires en région : Presse, SNCF, interministériels et collectivités...</p> <p>Existence du réseau des communicants des DR, animé par le service régional de communication interministérielle → création progressive d'un réseau étendu aux communicants des collectivités (à travers l'organisation d'événements type signature d'une convention)</p> <p>Une communication externe via le site internet maîtrisée : augmentation sensible et régulière de la fréquentation du site DRAC</p>	<p>Opérations nationales chronophage sans réelle plus-value : journées européennes du patrimoine, nuit européennes des musées, rendez-vous aux jardins, etc → recours aux vacataires et stagiaires</p> <p>Temps d'activité fluctuant : limité en période de réserve et flux tendu durant l'organisation des opérations nationales</p> <p>Besoin de développement de la communication interne</p>
<p>Cas particulier de la RAP (redevance d'archéologie préventive)</p>	<p>Baisse du volume de la liquidation (conséquence du ralentissement économique)</p> <p>Problème de reversement de la RAP liquidée dans le cadre de la filière urbanisme au Département du Pas-de-Calais par la DDTM</p> <p>Missions non attractives : activités très techniques et non valorisantes. Les Dracs peinent à pourvoir les postes. Un poste calibré entièrement sur la RAP à l'échelle de la grande région trouverait difficilement candidat.</p>

- **opportunités / risques au regard du projet de fusion régionale ;**

opportunités	risques
<p>Étendre les ressources en termes de compétences d'une région à l'autre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Architecture en Nord-Pas- de-Calais - Numérique en Picardie <p>Voire mutualiser les postes ex Cinéma</p> <p>Compléter les spécialités ex Archéologie</p> <p>Regrouper des territoires aux problématiques comparables ex : Littoral ou Avesnois/Thiérache</p> <p>Élargir les champs d'attractivité et les forces à l'échelle de la grande région</p> <p>Contamination positive réciproque d'actions exemplaires notamment pour l'action culturelle et territoriale et le spectacle vivant pour le NPDC ; et la politique patrimoniale en Picardie.</p> <p>Richesse des parcours et de l'expertise en NPDC</p> <p>Dynamisme et mobilisation des équipes</p>	<p>Spécialiser les territoires ex : Nord Pas-de-Calais sur le spectacle vivant et Picardie sur le patrimoine</p> <p>Renforcer les zones blanches</p> <p>Ressenti d'absorption au lieu de fusion constructive</p>

immobilier (adresses, effectifs, SHON, forces et faiblesses, projets en cours)

La Drac Nord-Pas-de-Calais compte trois bâtiments :

L'hôtel Scrive (1, rue du Lombard à Lille)

L'hôtel Scrive est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Les travaux de réhabilitation les plus importants ont été réalisés entre 1998 et 2001 avec la construction de la "manufacture" et de l'accueil.

La Mission Interministérielle de Gestion de l'Archivage (MIGA), portée par le préfet de région, a été mise en place pour la période 2013-2016. Les intervenants archivistes sont hébergés au sein de l'Hôtel Scrive. Une convention d'occupation a été établie.

Le bâtiment dit "Pigier" (4, rue du Lombard à Lille) abrite depuis 2010 le service régional de l'archéologie et le service territorial de l'architecture et du patrimoine du Nord. Le bâtiment a fait l'objet d'une réhabilitation complète clos, couvert, aménagements intérieurs et lots techniques. Seule la structure porteuse initiale a été conservée lors de cette réhabilitation.

Annexe de la cathédrale d'Arras (2, rue Albert 1er de Belgique à Arras) abrite le service territorial de l'architecture et du patrimoine du Pas-de-Calais depuis 2011.

Forces	Faiblesses
---------------	-------------------

La présence emblématique de la Drac dans un monument historique au regard de sa mission patrimoniale	Etat sanitaire de l'Hôtel Scrive et l'insuffisance des moyens sur les Bops préfectoraux pour entretenir le bâtiment
Un regroupement des services sur le site Lombard qui permet un travail en transversal facilité	
Deux bâtiments récemment rénovés (Pigier et Arras)	
Proximité de la gare du site Lombard : une part importante des agents résident hors métropole lilloise	

Densification

Les conventions d'utilisation signées en 2011 avec France Domaine pour les bâtiments rue du Lombard prévoient un objectif de densification des locaux pour atteindre la cible nationale de 12 m² par agent à l'horizon 2019. Si les données et ratios de surfaces indiquent une marge théorique de **densification** pour l'Hôtel Scrive, elle reste relativement faible si on tient compte des logiques de regroupement de services et des limites structurelles du bâtiment. Marge réelle : maximum + 15 personnes physiques.

Bâtiments	SUN révisée	SUB révisée	Postes de Travail révisé	SUN/poste de travail Cible = 12m2	SUB/poste de travail Cible = 20 m2	Optimisation capacité d'accueil SUN/SUB Cible > 67%	Optimisation capacité d'accueil SUB/SUN < 1,5
3 rue du Lombard	1 673,4	2997,7	108	15,5	27,8	56%	1,79
4 rue du Lombard	390	690	30	13	23	57%	1,77
STAP 62	143	172	9	15,8	19	83%	1,20
TOTAL	2 206	3 860	147	15	26,3	57%	1,75

Accessibilité

Les trois bâtiments sont classés ERP 5ème catégorie

Hotel Scrive	Bâtiment Pigier	Annexe de la cathédrale d'Arras
Accessibilité partielle (rez-de-chaussée) dont salles de réunions et sanitaires Audit accessibilité réalisé en 2010 Régime dérogatoire MH	Accessibilité totale	Accessibilité partielle (rez-de-chaussée) dont salle de réception du public et sanitaires

Etat sanitaire

Hotel Scrive	Bâtiment Pigier	Annexe de la cathédrale
--------------	-----------------	-------------------------

		d'Arras
Médiocre	Bon	Très bon
<p>Dégradation du bâtiment / insuffisances des moyens pour l'entretien et la restauration</p> <p>Projet de rénovation du réseau électrique prioritaire au regard du risque incendie : opération non retenue en programmation initiale BOP 309 pour 2015</p> <p>Projet de renforcement de la sécurité du bâtiment à mettre en œuvre en 2015 sur demande du Préfet</p> <p>Espaces intérieurs à rénover</p> <p>Rénovation toiture aile Nord à moyen terme</p>	<p>Amélioration des performances énergétiques et des conditions de travail des agents : projet de changement de l'ensemble des fenêtres côté rue</p>	

systèmes d'information et NTIC (télétravail, espaces collaboratifs, etc.) ;

L'architecture des serveurs

Site de Lille : l'architecture a été totalement modifiée en 2013 pour remplacer des serveurs vétustes, hors garantie et fonctionnant avec des systèmes d'exploitation obsolètes à court terme. Ce projet a permis de réduire le nombre des machines physiques, d'assurer une continuité de service en haute disponibilité de type cluster, d'augmenter l'espace de stockage des données et d'optimiser la sauvegarde sur un site distant.

Site d'Arras : Le serveur est autonome et sous garantie. L'accès au réseau commun est bloqué par la centrale MCC pour des raisons de sécurité informatique.

L'architecture réseau

Le câblage et les actifs de la DRAC sont récents et répondent aux normes actuelles. Avec l'accord de la sous-direction des systèmes d'information du MCC, l'infrastructure pourrait permettre le partage de ressources entre sites (partage de fichiers).

L'outil collaboratif

L'intranet du MCC intègre un espace collaboratif pour partager des fichiers, échanger et dialoguer avec plusieurs agents du MCC ou non (prestataires extérieurs, agents d'autres ministères, collectivités territoriales, etc.)

Visioconférence

La DRAC NPDC possède un système de visioconférence multipoint de type professionnel (POLYCOM) et un système de collaboration vidéo à partir d'un ordinateur personnel. Ces dispositifs permettent l'établissement de conférences multi-sites au sein du MCC ou avec des organismes extérieurs.

Messagerie et agenda électronique

La messagerie et l'agenda électronique sont accessibles sur le réseau du MCC, depuis l'extérieur par l'intermédiaire d'un navigateur web et à partir d'un smartphone.

Télétravail : le télétravail n'est pas une pratique développée au sein du MCC.

initiatives de mutualisation en cours ou projets

La Drac participe activement aux projets de mutualisation portés par le service régional achats et mutualisation du SGAR. Elle intègre systématiquement tous les marchés groupés locaux et nationaux.

La Drac a contribué à la conception et à la mise en place de la mission interministérielle de gestion de l'archivage avec les Archives départementales et le SGAR. Elle abrite les intervenants de la MIGA dans ses locaux et met à leur disposition les moyens nécessaires à leur fonctionnement. Après deux années d'exécution, ce projet phare au niveau national affiche un bilan largement positif. Sa généralisation est actuellement à l'étude dans le cadre des groupes de travail SGMAR.

gouvernance locale

- **caractérisation des instances et modes de fonctionnement au niveau régional et dans l'articulation région / département**
- **forces et faiblesses de la gouvernance régionale (instances de pilotage et de coordination, processus de décision)**

Les deux services territoriaux de l'architecture et du patrimoine ont intégré les DRACs en 2010. Les chefs de STAPs **relèvent de l'autorité hiérarchique de la directrice régionale**. Dans le cadre du projet de regroupement des services, le STAP du Nord a rejoint le site Lombard en 2010.

Au niveau de la coordination de politique générale, les chefs de STAPs participent aux réunions hebdomadaires des chefs de service animées par la directrice. La directrice subdélègue sa signature pour les sujets entrant dans leurs champs d'intervention.

Des instances de coordination ont été mises en place au niveau **du pôle patrimoine** et permettent une appréhension transversale des projets, en amont et dans leur accompagnement, mais aussi un positionnement unique de la DRAC vis-à-vis des partenaires et pétitionnaires.

Le nombre réduit de STAPs en NPDC (un par département) et la proximité géographique facilitent le travail en transversal.

S'il peut persister une culture identitaire attachée à l'ancien mode de fonctionnement sous l'égide de la préfecture de département, la gouvernance générale et la coordination patrimoniale fonctionnent en bonne intelligence et de manière opérationnelle.

Le climat social en DRAC Nord-Pas-de-Calais est bon, s'appuyant sur des **échanges nourris et constructifs avec les représentants du personnel** et une **communication active** de la direction vis-à-vis du personnel.

Le comité technique a été installé dans sa nouvelle composition le 30 janvier 2015. Les sujets d'actualité portant sur la revue des missions et la réforme territoriale y ont été abordés. Les échanges ont conclu à la nécessité d'une information régulière des agents dont l'inquiétude est grandissante sur leur devenir dans la réorganisation des DRAC fusionnées dans le périmètre des nouvelles régions. Une réunion d'information du personnel a été organisée le 20 février 2015. La réforme territoriale et ses conséquences directes et imminentes sur l'exercice des missions des agents sont anxiogènes. Le manque de visibilité sur le devenir des missions dans le cadre du processus de mutualisation ajoute aux inquiétudes. Un accompagnement fort devra être mis en place dans la durée avec le soutien de l'administration centrale et de la préfecture.

Les instances sont réunies au rythme imposé par les textes.

Les points sont inscrits à l'ordre du jour en concertation avec les représentants du personnel et le secrétaire du CHSCT.

Le travail mené sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (**DUERP**) fait référence au plan national.

Représentation au Comité technique: deux représentants CGT, deux représentants CFDT

Représentation au CHSCT : deux représentants CGT, deux représentants CFDT

Contraintes spécifiques de votre direction dans la région Nord – Pas-de-Calais

- Nécessité d'une implantation auprès du Préfet de région, des autres directions régionales et du partenaire principal, le Conseil régional.
- Nécessité de services de proximité pour intervenir rapidement sur le terrain
- Obligation à de très nombreux déplacements sur l'ensemble de la région, y compris de nuit et le week end pour expositions, spectacles, festivals, inaugurations et participation à de nombreux CA du fait du nombre des structures labellisées par l'Etat
- Besoin d'un siège représentatif de l'action patrimoniale de la DRAC (monument historique)

Propositions

***améliorations relatives au travail entre les échelons d'administration, notamment entre l'échelon régional et les échelons départemental et infra-départemental
organisation du pilotage stratégique***

En l'état actuel des choses, les relations entre l'échelon régional et l'échelon départemental, sont fluides, régulières du fait du rattachement des deux STAPs à la direction régionale. Les STAP sont intégrés au pôle Patrimoine, participent aux réunions hebdomadaires des chefs de service, contribuent à la réflexion de la DRAC dans les instances mises en place (CRAP, collège des ABF, CST, réunions de programmation).

Restent à améliorer les systèmes informatiques entre la DRAC et le STAP du Pas-de-Calais.

***allocation des compétences
mutualisation des moyens, au-delà des mutualisations en cours***

Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine sont des services métiers (UT et non UO). Leur fonctionnement est pleinement intégré à la DRAC. Les ressources humaines, le budget d'intervention et de fonctionnement sont pilotés et gérés au niveau de la direction régionale.